Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 27 (1990)

Heft: 1016

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

POINT DE VUE

Mais où est donc passé le Parlement ?

Depuis Montesquieu, nous savons que la démocratie repose sur le partage du pouvoir, afin précisément que le pouvoir arrête le pouvoir.

Les trois pouvoirs principaux, soit l'exécutif, le législatif et le judiciaire, doivent rester de force égale et se limiter à leurs attributions propres si l'on veut éviter les pièges du parlementarisme paralysant, de l'exécutif tout puissant ou de la république des juges.

La Suisse de ces dernières années nous montre de nets dérapages allant tous dans le sens de l'affaiblissement du Parlement:

- 1) Dans plusieurs domaines importants, notamment la politique foncière et l'asile, la politique suisse a été définie à coup d'arrêtés fédéraux urgents, mitonnés par le Conseil fédéral, et que les Chambres n'ont plus eu qu'à accepter. Entendons-nous bien, certains de ces arrêtés urgents étaient nécessaires, d'autres très discutables. Peu importe en définitive la qualité de ces arrêtés, mais force est de constater que le Conseil fédéral a fait là le travail du Parlement. Or, les problème à régler étaient connus de longue date, les solutions les plus variées étaient discutées, mais le Parlement a failli en n'étant pas capable de prendre les décisions qui s'imposaient. Il a fallu alors que l'exécutif supplée à ses carences.
- 2) En matière d'environnement, les compétences appartiennent en général aux législatifs cantonaux. Toutefois, agissant au coup par coup, incapables de parvenir à une vue d'ensemble, les parlements cantonaux ouvrent en fait la voie à de multiples recours fondés ou non et ce sont en définitive les tribunaux qui font la politique d'aménagement du territoire!
- 3) Ne sachant pas trop quelles normes adopter, il arrive également que l'on recourt à un ombudsman, à une «Commission des Sages» ou autre «délégué spécial» dont la sagesse et les pouvoirs cachent mal en réalité qu'ils ne sont désignés que pour pallier des lacunes graves dans la politique du pays.

Législation d'exception, décisions fina-

les confiées aux tribunaux, organes spéciaux, voilà comment en Suisse on tente aujourd'hui de répondre aux problèmes de l'heure. Il est vrai que parmi les problème moins urgents, 25 ans n'ont pas suffi pour mener à terme la révision du droit des sociétés anonymes...

Il importe aujourd'hui de redonner au Parlement le rôle qui est le sien, de centre des débats, de creuset des idées, puis de définition des grandes options politiques.

Il appartient aux parlementaires euxmêmes d'assumer leurs responsabilités s'ils veulent éviter que Parlement ne rime avec chambre d'enregistrement... ou ne rime à rien du tout.

Laurent Moutinot

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

Vite, du concret

(id) Après la décision populaire d'une pause dans l'équipement nucléaire, les projets qu'on croyait enterrés ressortent du placard. Ainsi, dans le cadre du programme énergétique du Conseil fédéral — Energie 2000 — Adolf Ogi a annoncé une loi sur l'énergie pour 1994 et un impôt sur les agents énergétiques. C'est que les objectifs gouvernementaux pour le début du siècle prochain sont ambitieux: stabilisation de la consommation du mazout, de l'essence, du gaz, du charbon et de l'électricité. Pas question de continuer à accroître nos importations d'électricité d'origine nucléaire depuis la France.

Du coup, c'est un autre revenant qui occupe le devant de la scène. Le scénario du moratoire étudié en détail parallèlement à d'autres, par des experts mandatés par le Conseil fédéral, jamais débattu et soigneusement rangé dans les tiroirs de l'administration.

L'œuf à la coque d'Adolf Ogi a fait son temps. Non que l'information en matière d'économie d'énergie soit devenue inutile. Mais trop longtemps en Suisse, elle a fait office d'oreiller de paresse, justifiant l'inaction engendrée par un conflit politique paralysant. L'hypothèque nucléaire maintenant levée au moins jusqu'à la fin du siècle, la menace climatique aidant, on peut espérer qu'une véritable politique de la gestion énergétique verra le jour. Déjà les partis gouvernementaux se sont rencontrés sur ce sujet afin de trouver un terrain d'en-

tente; le signe est posifif. Mais c'est aux résultats concrets qu'on jugera la volonté politique: déjà lors des premiers signes du dépérissement des forêts, les émotions parlementaires n'avaient guère produit que des discours. Ainsi les Chambres pourraient donner une première preuve de leur détermination et de leur capacité de répondre rapidement au problème: mettre sous toit au plus tôt la nouvelle loi sur l'énergie, qu'Adolf Ogi ne prévoit que pour 1994. Une décennie, c'est court.

EN BREF

A droite, aussi, on commence à profiter des contradictions de la politique de protection de l'Etat pour faire des propositions. C'est ainsi que Trumpf buur, parrain de L'Atout, vient de publier une brochure intitulée: La protection de l'Etat dans un Etat libéral: contradictoire ou inaliénable?

Manque de chance pour les services féminins de l'armée, le paquet d'adresses pour des lettres adressées aux jeunes Suissesses, avec une invitation à s'engager dans l'armée, contenait des adresses d'hommes, d'invalides et d'étrangers.

Après la publication de la situation financière des parlementaires fédéraux par *Politik und Wirtschaft* des concurrents exploitent le filon. Un magazine alémanique vient de publier des indications sur la situation financière des anciens conseillers fédéraux résidant dans les cantons pratiquant la publicité des registres fiscaux et deux magazines alliés (*Bilanz-Bilan*) publient les coordonnées des 175 Suisses les plus riches.

A la télévision de la Suisse italienne, l'émission «Thèses, thèmes, témoignages» du 6 novembre a duré près de trois heures consacrées à un débat sur l'état de l'Eglise catholique. Deux évêques, Monseigneur Haas et Monseigneur Corecco ainsi que de nombreux laïques et ecclésiastiques, y compris un pasteur réformé, montrèrent une communauté pluraliste ayant peine à trouver l'unité désirée par ses bergers.